



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE D'INSTALLATION DU LUNDI 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de mai, à 19 heures et 09 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni pour sa séance d'installation, à la salle Tom Morel, et sous la présidence de Monsieur Claude JACOB, doyen de la séance, puis de Monsieur Christian ANSELME, élu Maire.

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 27 - Pouvoirs : 3 - Votants : 30**

**Présents :** ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A. - ANSELME C. - BÉVILLARD Jean-Paul - BIARD Gwenaëlle - BOCQUET Jacques - BOUCLIER S. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M-C. - DELILLE M. - DITTA E. - DUPONT C. - FILLION L. - HUCHET C. - JACOB C. - LAFFIN C. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - NICOLAS A. - ODORICO L. - PONTAIS M. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - SELLECCHIA É.

**Excusés :** BERTHOLIO C. - BÉVILLARD Christian - BLOCH S. - BURDIN C. (pouvoir ALAIS I.) - ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir ALESINA C.) - REVEILLON E. (pouvoir ANSELME C.)

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2020

Date d'affichage : 20/05/2020

### **Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour, et à l'issue des scrutins de l'élection du maire, des adjoints ainsi que des maires délégués :**

- **PREND ACTE** de la désignation de Madame Isabelle ALAIS en tant que secrétaire de la présente séance, et **PREND ACTE** de la désignation de Messieurs Alexandre ALLEGRET-PILOT et Stéphane RIGOBERT, benjamins des élus présents, en tant qu'assesseurs des opérations de vote et de dépouillement pour l'élection du maire, des adjoints, et de celle des 5 maires délégués ;
- **PREND ACTE** de l'élection, à l'issue d'un vote à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour), de **Monsieur Christian ANSELME** en tant que maire de la commune de Fillière ;
- **DÉTERMINE**, à l'unanimité des présents, à huit le nombre d'adjoints au maire, conformément à l'article L.2122-2 du CGCT ;
- **PREND ACTE** de l'élection, à l'issue d'un vote (scrutin de liste) à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour), de la liste d'adjoints conduite par **Madame Laure ODORICO**, comprenant les 8 candidats suivants dans l'ordre de leur élection, ainsi que leurs attributions :
  - **Madame Laure ODORICO** (administration générale et ressources humaines),
  - **Monsieur Michel PONTAIS** (aménagement du territoire – économie)
  - **Madame Isabelle ALAIS** (affaires scolaires et périscolaires)
  - **Monsieur Éric SELLECCHIA** (voirie – espaces verts)
  - **Madame Christelle ALESINA** (action sociale)
  - **Monsieur Jean-Charles MAXENTI** (bâtiments)
  - **Madame Catherine MERCIER-GUYON** (cérémonies – culture)
  - **Monsieur Stéphane BOUCLIER** (environnement - bois et forêts)
- **PREND ACTE**, suite à ces élections, que l'installation du conseil municipal de Fillière est réputée acquise, et **PREND ACTE** que les conseillers municipaux seront classés selon

l'ordre du tableau du conseil municipal : maire, adjoints puis conseillers (*entre conseillers élus le même jour, selon le nombre de suffrages, puis, à égalité de voix, par priorité d'âge*) ;

- **PREND ACTE** de l'élection, à l'issue d'un vote à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour), de **Monsieur Claude JACOB** en tant que maire délégué de la commune déléguée d'Aviernoz ;
- **PREND ACTE** de l'élection, à l'issue d'un vote à la majorité absolue des suffrages exprimés (26 voix pour), de **Madame Christine DUPONT** en tant que maire délégué de la commune déléguée d'Évires ;
- **PREND ACTE** de l'élection, à l'issue d'un vote à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour), de **Monsieur Jean-Paul BÉVILLARD** en tant que maire délégué de la commune déléguée des Ollières ;
- **PREND ACTE** de l'élection, à l'issue d'un vote à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour), de **Monsieur Christian ROPHILLE** en tant que maire délégué de la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue ;
- **PREND ACTE** de l'élection, à l'issue d'un vote à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour), de **Monsieur Christian ANSELME** en tant que maire délégué de la commune déléguée de Thorens-Glières ;
- **PREND CONNAISSANCE**, à la lecture par le maire de la « charte de l'élu local », des principes déontologiques consacrés par ladite charte prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT ;
- **PREND ACTE** de la désignation en tant que conseillers municipaux délégués des personnes suivantes, ainsi que de leurs attributions :
  - *Madame Céline BURDIN (participation citoyenne – communication)*
  - *Madame Marie-Claude DAUBERCIES (petite-enfance – jeunesse)*
  - *Monsieur Mathieu DELILLE (finances)*
  - *Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY (sports, vie associative)*
- **FIXE**, à l'unanimité des présents, et dans le cadre de l'indemnité allouée aux élus en vertu de l'article L.2123-20 du CGCT, à 17,6 % le taux applicable pour l'indemnité des adjoints au maire et des maires délégués, et **FIXE** à 8,8 % le taux applicable pour l'indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués ;
- **et ACCEPTE**, à 28 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de déléguer une partie des attributions de l'assemblée au maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, en l'espèce, les dispositions n° 1 à 20 et n° 23 à 29 de l'article précité, présentées en séance.

Affiché le : **02 JUIN 2020**

  
**Le Maire**  
Christian ANSELME